

Le projet de contrat d'objectifs et de moyens de France Télévisions pour la période 2016-2020 approuvé par son conseil d'administration

Audrey Azoulay, ministre de la Culture et de la Communication, se félicite de l'approbation du projet de contrat d'objectifs et de moyens de France Télévisions pour la période 2016-2020, élaboré conjointement par l'Etat et le groupe public.

Ce projet consacre l'ambition de renforcer le rôle de France Télévisions en soutien à la création française dans toute sa diversité, dans un cadre financier clair et durablement équilibré.

Le projet stratégique ainsi proposé vise à affirmer la spécificité de service public des programmes de France Télévisions, au moyen :

- d'un grand plan d'investissement dans la création, au bénéfice de l'ensemble des antennes ;
- du lancement d'une offre d'information continue, financée essentiellement par redéploiement ;
- du renforcement de la dimension régionale de France 3 ;
- de l'affirmation de la place des Outre-mer sur toutes les antennes et en particulier sur France Ô, qui leur sera désormais exclusivement dédiée ;
- d'une stratégie d'innovation en phase avec les enjeux du numérique.

France Télévisions s'engage à mettre en œuvre ces orientations dans le cadre d'une exploitation strictement équilibrée.

De son côté, et après avoir mobilisé plus de 28 millions d'euros de ressources supplémentaires en 2016, l'Etat s'engage à accroître la dotation publique de France Télévisions de 38 millions en 2017 et de 63 à l'horizon 2020. L'Etat s'engage également, au profit de l'ensemble du secteur de l'audiovisuel, à réviser la réglementation sur le parrainage, mesure qui se traduirait, selon les prévisions de France Télévisions, par 10 millions d'euros de recettes commerciales supplémentaires par an à partir de 2017.

Ce projet sera soumis, pour avis, aux commissions parlementaires compétentes et au Conseil supérieur de l'audiovisuel.

Contact

Ministère de la Culture
et de la Communication
DICOM / Service de presse
01 40 15 82 05
Service-presse@culture.gouv.fr